



PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

Direction Énergie-Connaissance

Affaire suivie par : Sébastien Greninger
Téléphone : 05 61 58 65 40
Courriel : sebastien.greninger
@developpement-durable.gouv.fr

Toulouse, le **20 OCT. 2020**

Le préfet de la région Occitanie

à

M. Erik PHARABOD
Délégué régional RTE
82 chemin des courses
31 100 Toulouse

Objet : Capacité globale de raccordement du schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables Occitanie (S3REnR)

En Occitanie, le développement des infrastructures du réseau électrique dédiées au raccordement des énergies renouvelables électriques s'appuie actuellement sur les deux schémas régionaux de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR) qui préexistaient dans les anciennes régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées.

Par courrier du 17 septembre 2019, vous m'avez informé de l'atteinte du seuil correspondant à la consommation des deux tiers de la capacité du schéma de l'ancienne région Midi-Pyrénées qui est l'un des critères prévus par la réglementation pour engager une révision.

Vous m'avez également transmis, courant mai, la synthèse des travaux préparatoires qui ont été conduits depuis 2017 dans la perspective de rassembler les éléments nécessaires à l'élaboration d'un schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables à l'échelle de la Région Occitanie. Cette synthèse était accompagnée de votre proposition de scénario pour le futur schéma qui prévoit une capacité globale de raccordement de 6,8 gigawatts.

J'ai bien noté que cette proposition tient compte de la programmation pluriannuelle de l'énergie, de l'objectif de développement des énergies renouvelables électriques prévu par le schéma régional d'aménagement, du développement durable et de l'égalité des territoires, et des besoins recensés sur les demandes de raccordement des dix prochaines années.

Après avoir recueilli, conformément à l'article D. 321-11 du code de l'énergie, l'avis des organisations professionnelles de producteurs d'électricité et gestionnaires des réseaux publics d'électricité, j'ai le plaisir de vous informer que je donne une suite favorable à votre proposition.

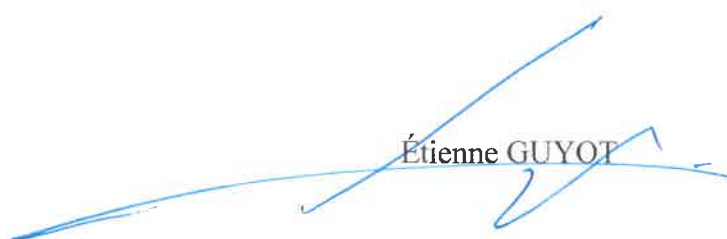
Par conséquent, je vous demande de bien vouloir engager l'élaboration d'un schéma doté d'une capacité globale de raccordement de 6,8 gigawatts, de me tenir informé du calendrier et des modalités de concertation prévues pour l'élaboration de ce schéma et d'anticiper la préparation de la phase d'évaluation environnementale.

Compte-tenu de leurs prérogatives en matière d'autorisation sur les ouvrages électriques, je vous demande également d'associer, autant que nécessaire, les préfètes et les préfets de département dans cette phase d'élaboration du schéma.

Vous voudrez bien apporter une attention particulière aux zones où la réalisation de nouveaux ouvrages ou la modification d'ouvrages existants peut s'avérer sensible dans les territoires pour des motifs liés aux infrastructures elles-mêmes, aux enjeux environnementaux et patrimoniaux, ou encore, à la robustesse du réseau électrique.

Enfin, je vous demande de veiller au respect des choix des territoires au regard de leur engagement dans la transition énergétique qui résultent souvent d'équilibres politiques.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le délégué régional, l'expression de ma considération distinguée.


Étienne GUYOT

Copies à :

- Mesdames les préfètes et Messieurs les préfets de département
- Conseil régional Occitanie
- DREAL Occitanie